

Offre
privilège
adhérents

AEROCENTRE



CYBASSUR



Adhérents Aérocentre, souscription simple,
immédiate, sans questionnaire préalable.

GARANTIE	10 000 000 €	20 000 000 €	50 000 000€	80 000 000€
Prime annuelle HT	2 280 €	3 300 €	6 600 €	9 120 €

OPTION RESPONSABILITÉ CIVILE BIENS CONFIS

Garantie 150 000 € 1200 € HT/an
Garantie 300 000 € 1 800 € HT/an

OPTION RESPONSABILITÉ CIVILE EXPLOITATION

Garantie de 500 000 € à 5 000 000 €
À partir de 600 € HT/an



Sous traitants, protégez
votre responsabilité !

Exemples de sinistres

RC après livraison

Un client constate des dommages au fuselage de l'avion, causés par un composant que vous avez fourni. Ce client subit une perte d'exploitation, ne pouvant pas opérer de vols.

RC Exploitation

Notre assuré se rend au hangar dans l'enceinte de l'aéroport pour effectuer la maintenance d'un bien préalablement fourni. Au cours de l'intervention, il endommage une machine-outil et blesse, par inadvertance, un salarié présent sur les locaux.

RC des biens confiés

L'assuré va chercher avec un chariot élévateur une pièce, apportée par son client, sur laquelle il doit effectuer une prestation d'usinage. Lors du déchargement de la pièce, celle-ci tombe du chariot et est endommagée.

CYBASSUR

RC AERO – prendre de l'altitude en sécurité



RC AERO – POURQUOI ?

Une assurance RC Produits Aéronautiques a pour objet de couvrir les risques de mise en cause pouvant survenir suite à la livraison d'un produit aéronautique (du fait de produits vendus ou fournis dans le cadre de vos activités aéronautiques et spatiales).

Responsabilité Civile Générale ou Multirisques Professionnelle, les produits aéronautiques sont exclus de ces polices.

Sans notre assurance, vous risquez d'être condamnés à supporter les conséquences d'une mise en cause qui peuvent être élevées (même si la pièce défectueuse ne coûte que quelques euros).

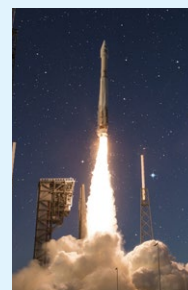
Toutes les activités de fabrication et/ou de commercialisation de produits aéronautiques peuvent être couvertes par le contrat.

En cas d'accident, l'enquête déterminera la chaîne de responsabilité. Si votre produit est à l'origine du préjudice, vous ne pourrez pas vous exonérer de votre responsabilité en vous réfugiant derrière un donneur d'ordre.

Le contrat couvre les réclamations introduites ou menées dans le monde entier.

RC AERO – POUR QUI ?

- ▶ Entreprise **sous-traitante de rang 3 ou 4** souvent non assurée.
- ▶ Entreprise qui **pense être assurée** par le contrat RC professionnel.
- ▶ Entreprise **assurée pour mise en concurrence** des prestations et /ou diminution des coûts.
- ▶ Entreprise sous-traitante faisant un faible chiffre d'affaires en Aéro et qui refuse de **payer une prime élevée par rapport au CA** effectué.



RC AERO – POUR QUELS PRODUITS ?

Notre RC couvre "tout ce qui vole" : aéronef, missile, engin spatial... et leurs pièces.

Cabinet d'Assurances
Sophie MONESTIER
10 Cours Saint Luc
36000 Châteauroux
Téléphone : 02 54 22 16 20
Mail : smonestier@cybassur.fr
ORIAS : N°07000902
Document non contractuel